



**ARRETE**  
**PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION**

**N° PM-AC-2025-12-002**

**Le Maire de MONTUSSAN,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28, L 411-1 à L 411-7 ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I – 4ème partie – Signalisation et prescription) approuvée par l'arrêté interministériel du 7 juin 1977 modifiée et complétée ;

**Vu** la demande présentée par la société CAPRARO et Cie 33, sise 1270 route de Salignac à SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC (33240), pour le 38 route d'Yvrac à MONTUSSAN (33450) ;

**Considérant** qu'il y a lieu, à cet effet, de prendre toutes mesures utiles pour garantir la sécurité, la sûreté et la commodité de passage sur la voie publique ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

**Du lundi 22 décembre 2025 au vendredi 26 décembre 2025**, la société CAPRARO et Cie 33 est autorisée à effectuer un branchement en eaux usées et un branchement en eau potable au 38 route d'Yvrac à Montussan (33450).

**ARTICLE 2 :**

**Le lundi 22 décembre 2025**, les travaux nécessiteront la fermeture de la route d'Yvrac en journée. Une déviation sera mise en place selon l'itinéraire suivant :

- Traverse du Courneau
- Route du Courneau

Pendant toute la durée de la déviation, la traverse du Courneau sera temporairement mise en double sens. La circulation y sera régulée par des feux tricolores alternés.

**Du mardi 23 décembre 2025 au vendredi 26 décembre 2025**, une voie de la route d'Yvrac, au droit du chantier, sera neutralisée.

La circulation sera maintenue par alternance, régulée par des feux tricolores.



### **ARTICLE 3 :**

L'entreprise est chargée de mettre et maintenir en place la signalisation réglementaire correspondante. Elle sera responsable de tous dommages qu'elle pourrait occasionner aux personnes et aux biens, du fait ou à l'occasion de son chantier, dommages qu'elle règlera sans intervention de la Commune. Les droits des usagers et des tiers restent entièrement réservés.

### **ARTICLE 4 :**

La réfection de l'accotement et/ou trottoir devra être particulièrement soignée. La remise en état doit être effectuée dans les quinze jours.

### **ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX pendant un délai de 2 mois à compter de sa publication.

### **ARTICLE 6 :**

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

### **ARTICLE 7 :**

L'entreprise susvisée, la Police Municipale de MONTUSSAN, la Gendarmerie de CARBON-BLANC, sont chargées en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes réglementaires. Une ampliation est adressée aux Pompiers de SAINT-LOUBES et à la société VEOLIA à POMPIGNAC.

Montussan, le 15 décembre 2025

Le Maire,



Fredéric DUPIC



## **Demande d'arrêté de police de la circulation**

Code de la route L411-1 à L411-7  
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

#### Gestionnaires des risques routiers

N° 14024\*01

<b>Le demandeur</b>	Particulier <input type="checkbox"/>	Service public <input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>
Nom : BAHOUN				
Dénomination : CAPRARO & Cie 33				
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 1270 Route de Salignac				
Code postal 33240	Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Pays : FRANCE		
Téléphone 0695177243	Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : r.bahoum@capraro.fr				
<b>Si le bénéficiaire est différent du demandeur</b>				
Nom : CAPRARO & Cie 33 Prénom : BAHOUN Romain				
Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : 1270 Route de Salignac				
Code postal 33240	Localité : SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Pays : FRANCE		
Téléphone 0695177243	Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel : r.bahoum@capraro.fr				
<b>Localisation du site concerné par la demande</b>				
Voie concernée : Autoroute n° ..... Route nationale n° ..... Route départementale n° ..... Voie communale n° .....				
Hors agglomération <input type="checkbox"/> En agglomération <input checked="" type="checkbox"/>				
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : ..... + ..... <input type="checkbox"/> Point de Repère (PR) routier de fin d'application : ..... + ..... <input type="checkbox"/>				
Adresse Numéro : 38 Extension : ..... Nom de la voie : 38, Route d'Yvrac,				
Code postal 33450	Localité : Montussan			
<b>Nature et date des travaux</b>				
Permission de voirie antérieure : Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Si oui indiquer la référence : .....				
Description des travaux : BRANCHEMENT EAU POTABLE + BRANCHEMENT EAUX USÉES				
Date prévue de début des travaux : 08/12/2025 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5				
<b>Réglementation souhaitée</b>				
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 90		Date de début de réglementation 22/12/2025		
Restriction sur section courante <input type="checkbox"/> Restriction sur bretelles <input type="checkbox"/>				
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation		<input checked="" type="checkbox"/>	Sens des Points de Repères (PR) croissants <input type="checkbox"/>	
Sens des Points de Repères (PR) décroissants <input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Fermerture à la circulation <input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	Basculement de circulation sur chaussée opposée <input type="checkbox"/>	
Circulation alternée : Par feux tricolores <input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	Manuellement <input type="checkbox"/>	
Restriction de chaussée :				
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) <input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>	Empiètement sur chaussée <input checked="" type="checkbox"/> largeur de voie maintenue	
Suppression de voie <input type="checkbox"/> nombre de voie(s) supprimée(s)				

**Interdiction de :****Circuler**Véhicules légers   
poids lourds **Stationner**véhicules légers   
poids lourds **Dépasser**véhicules légers   
poids lourds 

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

**Autres prescriptions :**

TRAVAUX SOUS ACCOTEMENT TROTTOIR ET CHAUSSÉE, LA RÉFLECTION SERA RÉALISÉE PAR L'ENTREPRISE PÉPERIOT.

LA DURÉE EFFECTIVE DES TRAVAUX N'EXCEDERA PAS 2 JOURS. LA RUE SERA BARRÉE A LA CIRCULATION SAUF POUR LES RIVERAINS ET LES SERVICES DE SECOURS. LA DÉVIATION SE FERA PAR LA ROUTE DE COURNEAU; DES FEUX

**La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :**Le demandeur  Une entreprise spécialité 

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

Code postal ..... Localité : ..... Pays : .....

Téléphone : ..... Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : .....

Courriel : .....

**Pièces jointes à la demande**

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers Plan de situation 1/10 ou 1/20 000<sup>ème</sup>  Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500<sup>ème</sup>  Schéma de signalisation Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000<sup>ème</sup> J'atteste de l'exactitude des informations fournies 

Fait à : ST ANDRE DE CUBZAC Romain BAHOUM

Le : 18/11/2025

Nom : CAPRARO &amp; Cie ..... Prénom : ..... Qualité : .....